



PIECES ADVERSAIRE NON COMMUNIQUER

Par **Agdal**, le **03/03/2011** à **18:08**

Bonsoir,

Je suis en procedure prud'homme avec mon employeur, suis à une conciliation qui n a pas abouti mi novembre, nous avons une nouvelle audience fin mars.

Mais mon ancien employeur "aurai dû" presenter des pieces en reponce à mes pieces

Hors pas de nouvelles pour le moment, le dernier delai été au 30 janvier .

De coté de mon avocat c est le silence aussi!

Dois je m inquieté, ou cela veux juste dire que mon employeur m'a rien à proposer ?????

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **03/03/2011** à **18:17**

Bonjour,

Si votre avocat estime qu'il n'a pas eu assez de temps pour consulter les pièces et conclusions afin d'y répondre, cela conduira sans doute à une demande de renvoi...